

SÉRIE DE POLICY BRIEFS DU PROJET GROW AFRIQUE DE L'OUEST



Renforcer l'Autonomisation Économique des Femmes par l'Accès aux Centres de la Petite Enfance au Sénégal

RÉSUMÉ

L'autonomisation économique des femmes au Sénégal est une priorité pour le développement durable et l'égalité des genres. Cependant, les responsabilités domestiques et le travail non rémunéré, notamment liés à la garde des jeunes enfants, limitent la capacité des femmes à participer pleinement à l'économie et à prendre des décisions au sein de leur ménage. Cette note de politique explore comment l'accès aux centres de la petite enfance peut renforcer l'autonomie économique des femmes en leur permettant de mieux équilibrer travail et responsabilités familiales.

POINTS SAILLANTS

- Seuls 12% des projets verts dirigés par des femmes obtiennent un financement adéquat, limitant leur participation aux initiatives écologiques.
- Le programme Solar Sister au Nigéria montre comment le soutien aux femmes dans le secteur solaire peut accroître leur indépendance économique tout en réduisant les émissions de CO₂.
- Environ 30% des femmes travaillent dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest, bien que leur présence dans des rôles techniques ou de gestion soit encore faible.
- La création de fonds de financement, le renforcement des compétences techniques et l'intégration des femmes dans les décisions climatiques sont essentiels pour une transition verte inclusive.

INTRODUCTION

Au Sénégal, les femmes consacrent en moyenne deux fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et aux soins des enfants. Cette situation réduit leurs opportunités d'activité rémunérée et limite leur participation dans les sphères économiques et décisionnelles. Les centres de la petite enfance (CPE) apparaissent comme une solution prometteuse pour transformer cette situation, offrant un double avantage : assurer une éducation de qualité aux enfants tout en libérant

du temps pour les mères ou tutrices, qu'elles pourront allouer à d'autres activités telles que les loisirs, les soins personnels ou des activités génératrices de revenu. Accroître l'accès à ces centres est essentiel pour soutenir l'inclusion économique des femmes et promouvoir une croissance durable et inclusive au Sénégal. Ce policy brief explore l'influence des CPE sur la participation économique des femmes. Elle tire des recommandations politiques.

MÉTHODOLOGIE

Collecte de Données

Les données sont issues d'une enquête nationale menée en 2022 par le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES) auprès de 242 Centres de la Petite Enfance et 1 448 ménages, dont 724 fréquentant et 724 ne fréquentant pas les différentes catégories de CPE disponibles au Sénégal. L'enquête a recueilli des données socio-économiques sur les ménages et évalué l'autonomisation économique des femmes à travers des indicateurs spécifiques liés aux six domaines qui la composent : l'emploi et le revenu, l'accès et le contrôle des actifs du ménage, la responsabilité et la prise de décision au sein du ménage, les normes relatives au genre, les compétences et la productivité, et l'allocation du temps.

Approche d'Analyse

Notre méthodologie a combiné l'approche statistiques descriptives et un modèle quasi expérimental de régression à commutation endogène (ESR) pour estimer l'impact de l'accès aux CPE sur l'autonomisation économique des femmes.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

L'accès aux CPE a eu un impact positif sur la vie de trois sur quatre (75,1 %). Mères ou tutrices d'enfants âgés de moins de six ans. Il a été plus bénéfique aux mères et tutrices résidant en milieu urbain (76,8 %). Celles dont les enfants fréquentent les centres privés (78,9 %) en tirent davantage profit que celles ayant accès aux centres communautaires (72,5 %) ou publics (71,4 %).

Les effets positifs procurés par la fréquentation des centres portent, entre autres, sur la réduction du temps alloué aux travaux domestiques non rémunérés, l'allocation faite du temps gagné (travail, loisir, etc.) et l'augmentation du gain tiré de l'emploi ou des activités génératrices de revenu.

Réduction du temps alloué au travail domestique non rémunéré

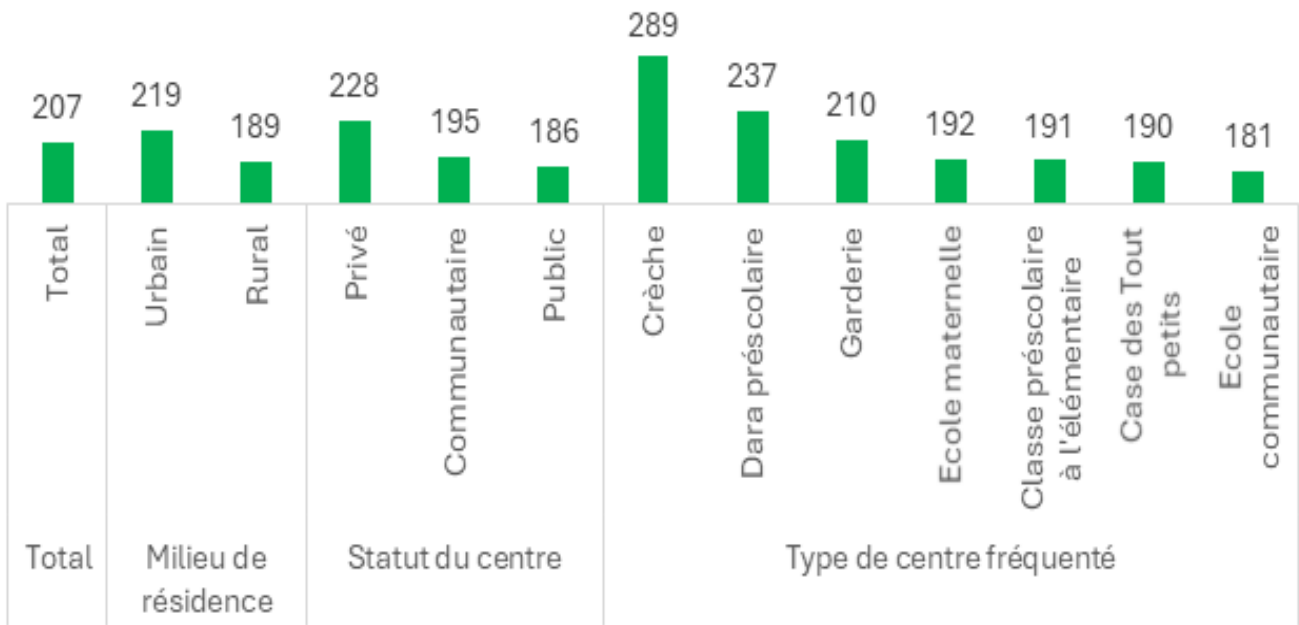
L'accès aux centres de petite enfance a permis à plus de la moitié (54,0 %) des mères ou tutrices d'enfants de moins de six ans de déléguer une partie des soins aux enfants, réduisant ainsi le temps qu'elles consacrent aux activités domestiques non rémunérées. En moyenne, elles ont économisé 207 minutes, soit l'équivalent de 3 heures et 27 minutes par jour. L'effet de cette fréquentation varie considérablement en fonction de plusieurs facteurs, notamment le milieu de résidence, le statut et le type de centre fréquenté par les enfants.

Les réductions des durées les plus importantes ont été enregistrées auprès des mères ou tutrices

Graphique 1 : Durée moyenne en minutes économisée par les mères ou tutrices dont les enfants de moins de six ans fréquentent les centres d'accueil de la petite enfance

résidant en milieu urbain (3 heures 39 minutes), celles qui fréquentent les établissements privés (3 heures 48 minutes) ou les crèches (4 heures et 49 minutes).

Les centres d'accueil de la petite enfance permettent une meilleure répartition des responsabilités domestiques non rémunérées entre les hommes et les femmes. Les mères ou tutrices d'enfants de moins de six ans ne sont plus les seules à assurer la garde des enfants, ce qui permet une réallocation du temps économisé par les femmes à d'autres activités, notamment professionnelles et de loisirs.



Source : Enquête CRES sur les services de garde d'enfants au Sénégal, volet ménage, 2022

Augmentation du temps alloué aux activités rémunérées

En réduisant le temps passé dans les obligations familiales pendant la journée, les CPE permettent aux femmes de consacrer plus de temps aux activités rémunératrices, augmentant ainsi leur potentiel de revenu et leur participation économique.

La fréquentation des CPE permet à environ quatre mères ou tuteurs sur 10 (41,5 %) d'accroître la durée de leur présence sur leur lieu de travail d'en moyenne 4 heures 11 minutes. L'ampleur de l'augmentation de la durée consacrée aux activités rémunérées ainsi que la proportion de mères ou tuteurs bénéficiaires varient en fonction du milieu de résidence, du statut et du type de centres fréquentés par leurs enfants.

Les mères ou tuteurs résidant en milieu urbain (4 heures 19 minutes), celles ayant accès aux

établissements privés (4 heures 36 minutes) et les crèches (5 heures 40 minutes) sont les principaux bénéficiaires de cette augmentation de la durée journalière consacrée aux activités rémunérées.

En définitive, le secteur privé, et plus spécifiquement les crèches, permettent à la majorité des mères ou tuteurs qui en ont accès d'accroître les durées les plus élevées consacrées aux activités professionnelles. Pour favoriser une meilleure participation des femmes au marché du travail, les centres d'accueil de la petite enfance, notamment ceux appartenant au secteur public ou communautaire, devraient adapter leurs horaires d'ouverture à ceux des crèches en y insérant des garderies pour les mères ou tuteurs qui souhaiteraient bénéficier des heures plus longues de garde de leurs enfants.

Augmentation des revenus tirés de l'emploi ou activités génératrices de revenu

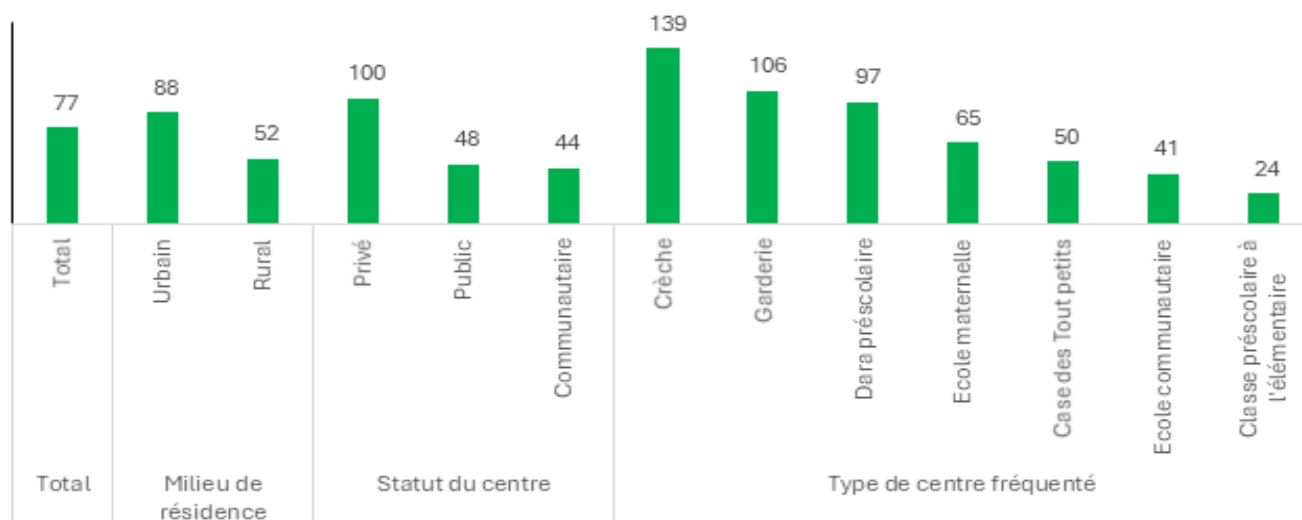
En accédant davantage au travail rémunéré, les femmes augmentent leurs revenus, ce qui améliore la sécurité économique de leurs ménages et leur permet d'investir dans des besoins personnels et familiaux, y compris l'éducation des enfants et la santé.

Environ un tiers (32,2%) des mères ou tuteurs ayant accès aux CPE a en moyenne enregistré une augmentation mensuelle de leurs revenus d'environ 77 000 FCFA tirés de leurs emplois ou activités professionnelles.

Cette augmentation de revenu est relativement plus importante en milieu urbain (88 000 FCFA), chez les mères ou tuteurs ayant accès aux centres du secteur privé (100 000 FCFA), aux crèches (139 000 FCFA) et aux garderies (106 000 FCFA).

Par conséquent, les centres privés, notamment les crèches et les garderies, offrent de bien meilleures opportunités aux mères pour augmenter de manière significative leurs revenus professionnels.

Graphique 2 : Montant moyen mensuel (en milliers de FCFA) d'augmentation des revenus tirés des activités professionnelles des mères ou tuteurs du fait de leur accès aux centres d'accueil de la petite enfance



Source : Enquête CRES sur les services de garde d'enfants au Sénégal, volet ménage, 2022

Amélioration de l'autonomisation économique des femmes

En cumulant un meilleur accès aux revenus, un temps libéré pour saisir des opportunités économiques et une participation accrue aux décisions familiales, les femmes accèdent à une véritable autonomie économique, qui est une clé de leur émancipation et de leur pleine participation à la société.

L'accès aux CPE augmente l'indice global d'autonomisation des femmes qui y ont accès de 5,2 %. Cette augmentation correspond à un taux d'accroissement de 10,7 % de l'indice moyen d'autonomisation des femmes qui n'ont pas accès aux centres.

La fréquentation des CPE permet également d'améliorer les six domaines de l'autonomisation économique pris en compte dans l'étude.

L'impact enregistré dans les trois domaines essentiellement économiques, notamment « accès et contrôle des biens », « emploi et revenus » et « compétences et productivité », est plus important que celui de l'autonomisation globale ainsi que ceux relatifs aux aspects culturels.

L'analyse différentielle des effets de la fréquentation des centres, réalisée uniquement parmi les ménages qui y ont accès, montre qu'ils varient en fonction des caractéristiques des CPE : leur type, leur statut, leur milieu d'implantation (urbain ou rural), le niveau de qualité des services offerts.

Ainsi, quel que soit le résultat considéré (indice global ou celui de chacun des six domaines), le secteur privé, notamment les crèches, est celui qui obtient les meilleurs effets en termes d'amélioration de l'autonomisation économique des femmes.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

L'expansion de l'accès aux centres de la petite enfance au Sénégal constitue un investissement stratégique pour renforcer l'autonomisation économique des femmes. En réduisant le temps de travail non rémunéré, en augmentant le temps alloué aux activités rémunérées et le revenu tiré, ces centres permettent aux femmes de jouer un rôle économique plus actif. Une politique d'accès aux CPE est cruciale pour promouvoir l'égalité des sexes, soutenir le développement économique et renforcer la résilience des familles et des communautés au Sénégal. Pour mieux tirer profit de ces CPE, les recommandes suivantes peuvent être formulées :

Augmentation des revenus Améliorer l'accessibilité financière des services de garde d'enfants tirés de l'emploi ou activités génératrices de revenu

Pallier à l'insuffisance de l'offre des CPE Pour faciliter l'accès des familles à faibles revenus aux Centres de la Petite Enfance (CPE), il est essentiel d'introduire des subventions ciblées. Ces aides financières, sous forme de bourses ou de soutiens partiels, permettraient de couvrir une partie des frais pour les ménages économiquement vulnérables. En réduisant le fardeau financier de la garde d'enfants, ces familles pourraient bénéficier des services des CPE, favorisant ainsi l'implication des femmes dans des activités génératrices de revenus et renforçant leur autonomie économique.

Améliorer l'accessibilité financière des services de garde d'enfants

Pour faciliter l'accès des familles à faibles revenus aux Centres de la Petite Enfance (CPE), il est essentiel d'introduire des subventions ciblées. Ces aides financières, sous forme de bourses ou de soutiens partiels, permettraient de couvrir une partie des frais pour les ménages économiquement vulnérables. En réduisant le fardeau financier de la garde d'enfants, ces familles pourraient bénéficier des services des CPE, favorisant ainsi l'implication des femmes dans des activités génératrices de revenus et renforçant leur autonomie économique.

Renforcer la qualité des CPE grâce à la formation et aux infrastructures

La qualité des services offerts par les CPE est cruciale pour le développement des enfants et pour l'impact positif sur les mères. Des investissements dans la formation continue des éducateurs et dans les infrastructures, en particulier en milieu rural, sont nécessaires. Limiter la taille des classes et garantir des enseignants certifiés permettraient d'optimiser l'expérience d'apprentissage des enfants tout en assurant des bénéfices accrus pour les femmes qui travaillent.

Adapter les horaires d'ouverture des CPE aux besoins des femmes actives

Il est recommandé d'adapter les horaires d'ouverture des CPE aux besoins des femmes qui travaillent, notamment en prolongeant ces horaires. Cela offrirait aux mères une flexibilité accrue pour s'engager dans des activités économiques sans contrainte, tout en réduisant le stress lié aux horaires serrés. Une telle mesure améliorerait la compatibilité des CPE avec les obligations professionnelles des femmes.

Sensibiliser les communautés aux bienfaits de la préscolarisation

Pour encourager l'adhésion des familles, il est crucial de mener des campagnes de sensibilisation, surtout en milieu rural, sur les bénéfices de la préscolarisation pour le développement des enfants et l'engagement économique des mères. Une meilleure compréhension des avantages des CPE pourrait augmenter la fréquentation et favoriser une prise de conscience collective de l'importance de la préscolarisation.

Promouvoir des modèles alternatifs de garde d'enfants

Dans les zones rurales et pour les familles à faibles revenus, le développement de modèles de garde communautaires et la formalisation des structures informelles constituent des solutions viables. Un soutien financier et technique pour la formation des établissements, la construction d'infrastructures et l'assurance qualité permettrait de diversifier les options de garde, rendant ces services plus accessibles aux familles vivant dans des régions éloignées.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- 1. Fatou Cissé et Mashoudou Maman C. Sika
- 2. DPRE. (2018). Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE). Edition 2018. https://www.education.sn/sites/default/files/2019-08/RNSE_2018-DPRE_DSP_BSS-vf_juillet_2019.pdf
- 3. ANSD, UN Women, Women Count & AFD (2022). Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps au Sénégal (ENETS).

IDENTITÉ DU PROJET

Nom du projet :

Autonomisation des femmes et transition verte en Afrique de l'Ouest

Coordonnateur :

Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), Canada

Plan de financement :

Le programme Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF/GrOW), accord de subvention avec le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour le projet no 109627 – 001

Durée : Janvier 2021 – Décembre 2023

Budget : 300 000 CAD

Pour plus d'informations

Dr Flaubert Mbiekop, Spécialiste de Programme Principal Immeuble 2K Plaza, Route des Almadies, Dakar, Sénégal
P.O. Box 25121 CP10700 Dakar, Fann, Sénégal
Courriel : fmbiekop@crdi.ca

Séries de Recherches GrOW Afrique de l'Ouest

Les Séries de Recherches GrOW Afrique de l'Ouest regroupent des recherches sur l'autonomisation économique des femmes en Afrique de l'Ouest. Elles fournissent des données empiriques pour alimenter l'élaboration de politiques.

Ce policy brief est réalisé avec le soutien du Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES), du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et du Forum pour l'Autonomisation Économique des Femmes en Afrique de l'Ouest ([FAUEFAO- www.fauefao.org](http://fauefao.org)).

Auteurs

- MASHOUDOU MAMAN C. SIKI
- FATOU CISSÉ

PARTENAIRES

